



**En tant que salarié d'une « Très Petite Entreprise », vous allez être appelé à voter à l'occasion d'élections professionnelles qui vous sont spécialement dédiées.**

Vous aurez ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera vos voix durant les 4 prochaines années.

Ces élections permettront de déterminer quelle organisation syndicale peut négocier les conventions collectives donc des droits plus avantageux pour vous.

**Plus vous voterez CGT et plus vous donnerez de la force aux revendications que celle-ci portent pour vous.**

### Les revendications de la CGT :

**VOS SALAIRES SONT TROP BAS** : vous êtes 6 salariés sur 10 à estimer être moins payés que ce que vous devriez. La CGT revendique un SMIC à 1800€, base des grilles de salaires. Augmenter vos salaires, c'est permettre de vivre dignement, c'est reconnaître votre travail et votre savoir-faire.

**TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS** : la CGT propose de baisser le temps de travail hebdomadaire à 32h, cela permettrait potentiellement de créer 4 millions d'emplois.

**CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE** : vous êtes nombreux à trouver difficile de concilier vie privée et vie professionnelle. La réduction du temps de travail doit aussi prendre en compte une meilleure organisation du travail :

- Mettre fin au travail de nuit et/ou du dimanche dans les secteurs où il n'est pas indispensable
- Préserver un temps commun de repos pour toutes et tous

**DROITS AUX ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR TOUS LES SALARIÉS DES TPE** : vous êtes 74% à penser qu'il est important de bénéficier de droits sociaux comme dans les grandes entreprises. La CGT propose que vous, salariés des TPE, disposiez des mêmes droits que les salariés bénéficiant d'un CSE (Comité Social et Economique) qui propose des avantages vacances, réduction pour les voyages, spectacles ou parc d'attraction, etc...

#### 1er août / 16 oct 2020

DGT Contrôle des propagandes et des candidatures par la DGT

#### 5 au 30 octobre 2020

DGT Envoi d'un courrier d'information aux électeurs

CGT Informations aux salariés des TPE et vérification de leur inscription

#### 2 novembre 2020

DGT Ouverture du site dédié pour les électeurs et mise à disposition numérique des propagandes

#### 2 au 23 novembre 2020

CGT Recours sur les listes électorales

#### Fin novembre 2020

CGT Envoi des listes électorales

#### Fin déc. au 20 jan. 2021

DGT Envoi du matériel aux électeurs (hors propagandes électorales)

#### 25 janvier au 7 février

DGT Vote électronique et par correspondance

#### 15 au 19 février

DGT Dépouillement

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

### Bulletin de contact

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_



Bulletin à renvoyer : Union Départementale CGT 71 5 rue Guynemer 71200 LE CREUSOT  
Tél : 03.85.57.35.15. Pour plus d'informations sur la campagne TPE : [www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)